



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

MERCREDIS RECREATIFS

ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025





ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT
DE LA COMMUNE DE FEUCHY

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Renseignements concernant l'enfant

NOM..... Prénom.....
Date de naissance..... Sexe.....
Classe fréquentée..... Ecole.....

Personne responsable de l'enfant : Père, Mère, Tuteur

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant.....
Adresse.....
N° de téléphone.....

Conjoint

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant.....
Adresse.....
N° de téléphone.....

Situation parentale : Marié (e), divorcé (e), pacsé (e), célibataire.....

Si les parents sont séparés qui a la charge de l'enfant.....

L'autre parent est-il autorisé à venir voir l'enfant : oui non

Est-il autorisé à le prendre à la sortie : oui non

Autres personnes autorisées à le prendre à la sortie.....

Je soussigné(e).....autorise mon enfant.....

..... a participer aux activités et sorties organisées par l'équipe
pédagogique de la garderie éducative et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des
Mercredis Récréatifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Fait à..... le.....

Signature des parents

FONCTIONNEMENT

MERCREDI RECREATIF

QUOTIDIENNEMENT
PONCTUELLEMENT (1)

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ouvre ses portes, le mercredi 4 septembre 2024, aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Les heures d'ouverture sont de 14h00 à 17h00.

TARIFS

	Feuchyssois	Extérieurs à FEUCHY mais scolarisés dans la commune	Extérieurs à FEUCHY
Une demi-journée	3.00 €	4.00 €	5.00 €

Il est par ailleurs précisé :

- Qu'une réduction de 15% sera effectuée pour et à partir du 2^{ème} enfant de la même famille inscrit.
- Qu'un supplément de 3.00 € sera sollicité aux familles pour toutes les sorties extérieures organisées.

Le règlement peut s'effectuer par :

- Chèques,
- Espèces,
- Chèques vacances.

RESTAURATION

TOUS LES MERCREDIS
OCCASIONNELLEMENT (1)

RESTAURATION

Les tickets de cantine sont à retirer en Mairie, le prix du repas est de : 4.20 €.

Les commandes de repas se font :

Le mardi avant 11h00 pour le mercredi.

GARDERIE EDUCATIVE

L'horaire de garderie est de 17h00 à 18h00.

Tarifcation (renseignement à l'accueil de la mairie)

GARDERIE EDUCATIVE

TOUS LES MERCREDIS
OCCASIONNELLEMENT (1)

(1) Rayez les mentions inutiles

AUTORISATION PARENTALE

Les enfants sont régulièrement pris en photo dans le cadre d'une animation à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis récréatifs. Celles-ci peuvent être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées (bulletin municipal, divers journaux régionaux, CD Rom, diffusion lors des Vœux du Maire, Réseaux sociaux, Site....).

Autorise mon enfant a être pris en photo.

N'autorise pas mon enfant a être pris en photo.

(rayer la mention inutile).

Je soussigné (e)..... responsable légal de l'enfant....., autorise la Direction de l'Accueil de Loisirs à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant : hospitalisation, interventions médicales ou chirurgicales pour l'année scolaire 2024-2025. Je m'engage dans ce cadre à rembourser les frais occasionnés.

MEDECIN DE FAMILLE

NOM - Prénom..... Adresse.....
..... N° de tél.....

HOSPITALISATION

NOM - Prénom..... Adresse.....
..... N° de tél.....

ASSURANCES (organismes dont dépend le responsable de l'enfant)

Caisse primaire d'assurance maladie

Désignation..... N° d'assuré.....

Mutuelle

Désignation..... N° d'assuré.....

Assurance scolaire

Désignation..... N° d'assuré.....

GARDERIE EDUCATIVE

Garderie du soir oui non

Fréquentation au restaurant municipal oui non

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à....., le.....

Signature des parents

